

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5981

commission principale : domaine et administration générale

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Autorisation donnée à M. Manuel Viron de déposer un permis de construire sur un terrain communautaire situé 3, place Antonin Perrin**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a décidé d'implanter au rez-de-chaussée et sur la moitié du premier étage de la maison dite "Borie", située 3, place Antonin Perrin à Lyon 7°, une formule de restauration.

Pour ce faire, elle a lancé une consultation auprès des professionnels de la restauration en vue de confier au lauréat, par voie de bail commercial, l'exploitation de ce local.

Le candidat, retenu par le comité de sélection mis en place par la communauté urbaine de Lyon et composé d'élus de la Communauté urbaine et de la ville de Lyon, est monsieur Manuel Viron.

Les modalités juridiques et financières de cette opération n'ont pas encore été formalisées et monsieur Manuel Viron doit déposer, au plus tôt, la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation du projet en cause ;

Vu ledit dossier,

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur Manuel Viron, ou toute personne qu'il se substituerait, à déposer d'ores et déjà sur la propriété communautaire une demande de permis de construire et à accomplir toutes les démarches administratives liées au projet.

2° - Accorde l'autorisation à monsieur Manuel Viron, dès que les formalités juridiques et financières auront été régularisées et dès l'obtention du permis de construire, de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,